

Artigueloutan

Bulletin municipal
Août 2011

707



Le Foyer Rural : L'équipe des bénévoles autour de sa présidente



Le repas des aînés, le 30 janvier



Le comité des fêtes 2011



Le spectacle des "Tchoupinous", le 1er juillet



Le loto du Foot



La fête de l'école, le dimanche 26 juin



La valeureuse équipe féminine du club de tennis. Félicitations!



L'association des parents d'élèves pour le carnaval de l'école

Retour
sur images



Sommaire - Etat civil

Informations municipales

Sommaire

- p.2 Sommaire - Etat civil - Le mot du Maire
- p.3 ... Artigueloutan dans l'Agglo, et le Pays du Grand Pau
- p.4 Finances communales : comptes 2010
- p.5 Finances communales : Le budget 2011
- p.6 Le centre bourg et le projet garage
- p.7 Voirie - Sécurité - Environnement
- p.8 Artigueloutan - Action sociale
- p.9 Artigueloutan - Action sociale
- p.10 Retour sur images - Vie locale
- p.11 Numéros utiles - Infos pratiques

Etat civil

Naissances :

- Titouan Dussau, le 8 février
- Elisa Barthes, le 14 février
- Mathilde Da Silva Lopes, le 11 mars
- Lana Pocq, le 5 mai
- Gabriel Séguier, le 10 mai
- Ethan Junqua-Winograd, le 11 mai
- Giovanni Lopez- Pena, le 18 mai
- Nathan Sanchis, le 24 mai
- Léo Cazenave, le 22 juin
- Pauline et Arthur Chigé, le 26 juin
- Marie Courrèges, le 30 juin

Mariages :

- Thierry Lopez-Pena et Laetitia Grillet, le 19 mars
- Florent Thieffaine et Karine Cazajus, le 10 septembre

Décès :

- Armand Petit, le 29 mars
- Jean Lebon, le 6 mai
- Micheline Schallier, le 11 mai
- Aimé Campaa, le 11 juin

Le mot de Maire et du Conseil Municipal

Avec la rentrée, vient le temps des bonnes résolutions... parmi celles-ci, nous nous promettons d'être mieux organisés afin d'assurer la parution du bulletin municipal au moment opportun ainsi que plus fréquemment. Afin de vous donner des nouvelles régulières de la vie de votre commune, nous nous attacherons à réaliser trois publications par an, au lieu de deux actuellement.

En effet, l'actualité de notre commune est riche et diverse, qu'il s'agisse de nos préoccupations ou réalisations purement artigueloutanaises ou de notre participation aux projets de la communauté d'agglomération.

Au titre de nos projets communaux, la construction de notre nouvelle mairie suit le calendrier initialement prévu et devrait être achevée en décembre 2011.

Les travaux d'aménagement de la rue de la mairie devraient débuter cet automne et nous aurons, cette fin d'année, la satisfaction de vivre, circuler, se promener ou travailler dans un environnement plus esthétique et plus fonctionnel. De même, nous lancerons cet automne la construction d'un dépôt communal, il sera situé rue de l'Eglise.

Si le conseil municipal et moi-même, aidés par tous les bénévoles des associations, nous nous attachons à cultiver un sentiment de bien être et de bien vivre dans la commune, ces efforts seront vains si vous tous, habitants de la commune, n'y mettez pas du vôtre.

Il y a ainsi des points particuliers qui doivent être évoqués :

- des dégradations d'installations publiques ont été régulièrement constatées
- des actes de violence entre adolescents nous ont heurté et nous inquiètent
- des querelles de voisinage qui, dans un village encore rural et plutôt verdoyant, paraissent étonnantes.
- Le non respect récurrent des limitations de vitesse et de la signalisation sur les voies communales ou départementales : la sécurité, c'est pourtant l'affaire de tous !

La vie d'une commune, c'est une responsabilité partagée, c'est une solidarité active entre concitoyens. Ce n'est jamais acquis définitivement, donc toujours à travailler, entretenir et cela implique la participation de tous pour continuer à vivre dans un village accueillant.

Accueillir, c'est aussi l'ambition de la Communauté d'agglomération dans le cadre de la réforme territoriale. Les propositions de la préfecture qui prévoient l'intégration de communautés de communes voisines seront, dans les mois à venir, un puissant moteur pour travailler à nous améliorer et être plus attractifs pour ces communes.

Là aussi, il est question de respect des autres, de leur identité, tout autant que d'efficacité : construire une nouvelle communauté d'agglomération solidaire et responsable.

Michèle Laban-Winograd

Les réunions du Conseil :

Le 28 février, le 11 avril, le 26 avril, le 26 mai, le 27 juin, le 20 juillet.

Bricolage et jardinage : quelques rappels à l'usage de tous : afin de respecter la tranquillité du voisinage, notamment le samedi, dimanche et jours fériés, merci de respecter les horaires suivants :

- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jour férié de 10h à 12h

Direction de la publication : Mme Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan

Rédaction : Mairie d'Artigueloutan - 64420

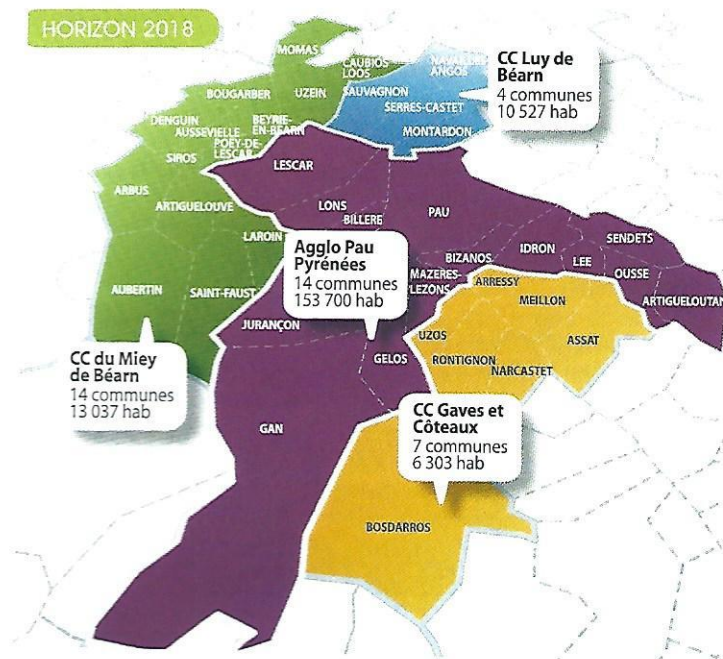
Réalisation et mise en page : Alain Personne - Artigueloutan

Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs

Artigueloutan dans l'Agglo et le Pays du Grand Pau

L'Agglo ensemble

De 14 communes à 39 ? D'ici 2018 ?



Le périmètre des intercommunalités revu et corrigé par le Préfet des Pyrénées Atlantiques, c'est, bien sûr, "la patate chaude" de l'année 2011.

Les premières réactions des élus, négatives, ont conduit le Préfet à revoir les propositions et allonger considérablement les délais : les communautés de communes qui devront intégrer la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées disposent désormais de 6 ans pour préparer ce regroupement.

Malgré les difficultés concrètes qui se poseront, ce délai semble trop long et nous pensons que l'échéance des élections municipales de 2014 serait le moment opportun pour proposer aux électeurs un périmètre cohérent et des compétences harmonisées. D'autant que les communautés concernées par ce regroupement se connaissent et savent déjà travailler ensemble :

- ainsi depuis 3 années, le Pays du Grand Pau, qui réunit 8 communautés de communes et la communauté d'agglomération, travaille à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ; les réflexions menées dans ce cadre ont permis aux communes de partager un diagnostic territorial et de mener des études visant à mettre en cohérence leurs projets en matière économique, en matière d'habitat ou encore d'environnement.

- les communautés du Mieu de Béarn, du Luy de Béarn et la communauté d'agglomération ont créé ensemble une zone économique à proximité de l'aéroport

- les transports collectifs de la communauté d'agglomération ont été étendu en 2009 aux communes de Serres-Castet (Luy de Béarn), Uzein (Mieu de Béarn), Arressy (Gave et Côteaux) et Morlaàs.

- des communes de la communauté d'agglomération se sont associées avec la communauté Gave et Côteaux afin de financer le relais assistants maternelles.

Ces éléments montrent que nous avons besoin de travailler ensemble pour mener des projets qui dépassent les limites administratives de nos territoires respectifs, que nous savons le faire.

En conséquence, les regroupements proposés par la Préfecture sont cohérents et ne devraient pas heurter les communautés concernées.

Le maintien des services de proximité est-il réalisable dans une agglomération de plus de 183 000 habitants ? Comment les agglomérations déjà plus importantes que la nôtre fonctionnent elles ?

Ces questions n'ont pas de réponses évidentes mais nous pensons quelles sont loin d'être insolubles et avec la volonté de tous les élus, l'appui des techniciens compétents et le soutien de la Préfecture, nous parviendrons à travailler au sein d'une agglomération renforcée et solidaire dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Syndicat d'Assainissement de la Plaine de l'Ousse

Une modification importante dans le montant de la PRE (Participation au Raccordement à l'Egout) a été votée par le comité syndical.

- raccordement des nouvelles habitations individuelles : 3000 € au lieu de 1525 €
- branchement des maisons existantes au réseau : 600 € au lieu de 382 €

Ces augmentations de tarifs sont motivées :

- par les travaux d'investissement importants prévus par le syndicat : création de réseau à Ger, extension des réseaux existants dans de nombreuses communes et amélioration de la capacité de la station d'épuration d'Artigueloutan.
- baisse des subventions publiques pour ces projets.

Finances communales

Comptes 2010 / Budget 2011

Les finances communales

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : il retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées durant l'année.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 332 485 €
 Recettes : 500 194 €
 Excédent de fonctionnement : 167 709 €

Investissement :

Dépenses : 463 073 €
 Recettes : 356 614 €
 Déficit d'investissement : 106 459 €
 Soit un résultat positif de 61 250 €
 à reporter au budget 2011.

L'emprunt prévu en 2010 n'a pas été réalisé en raison du report de la reconstruction du garage communal.

Les impôts locaux :

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux votés en 2010. La taxe "Ordures Ménagères" votée par la communauté d'agglomération reste également au même niveau.

Des modifications sur notre prochaine feuille d'impôt sont à noter :

- les impôts sur les ménages prélevés par le département sont transférés à la communauté d'agglomération, conséquence de la réforme territoriale et fiscale. Par décision du Conseil Communautaire, les taux sont reconduits à l'identique. Des dispositions concernant les abattements à mettre en œuvre sont actuellement à l'étude.
- L'institution de la "taxe spéciale d'équipement" au profit de l'Etablissement public foncier local : les taux applicables en 2011 seront de 0,108% pour la TH, 0,121% pour le foncier bâti, 0,240% sur le foncier non bâti.

Budget 2011 : Section fonctionnement

DEPENSES	en euros	RECETTES	en euros
Charges générales	74 200 €	Remboursement de charges	22 200 €
Charges personnel	219 519 €	Produits des services	36 860 €
Gestion courante	61 837 €	Impôts et taxes	201 671 €
Charges financières	1270 €	Dotations, subventions	136 790 €
Dépenses imprévues	3000 €	Autres produits de gestion	12 884 €
Virement investissement	111 829 €	Excédent de fonctionnement	61 250 €
Total Dépenses	471 655 €	Total Recettes	471 655 €

Globalement, le budget de fonctionnement de la commune augmente seulement de 1% : nous nous attachons à contenir ces dépenses sans sacrifier l'essentiel, cependant, notre commune grandit et les besoins s'amplifient.

Les dépenses de personnel représentent le poste le plus important de notre budget, 42% en 2011. Le montant de la ligne budgétaire "charges de personnel", 219 519 € doit être diminuée de 22 200 € correspondant au remboursement par l'Etat des contrats aidés.

Ainsi, le personnel communal est composé :

- d'employés titulaires à temps complet : Michèle Naffréchoux, Patrick Fourcade, Frédéric Machado, Sandrine Hourtolou, Carole Latour.
- d'une employée titulaire à temps partiel : Brigitte Molinier (agence postale)
- de 2 employées en CDD : Agnès Guillo 20 h ; Sandrine Montussac en remplacement à l'école depuis avril jusqu'en juillet.
- de 3 employés en contrats aidés, soit pris en charge par l'Etat à 70% : Nadège Cazenave, Elisabeth Sapally, depuis septembre 2010 et Nathalie Roy, depuis avril 2011.

Nous sommes dans l'incertitude totale concernant le renouvellement de ces contrats aidés par l'Etat. Notre prévision budgétaire prévoit donc les dépenses liées à des emplois supportés totalement par la commune.

Agnès Guillo, après 2 années en contrat aidé et 18 mois en contrats à durée déterminée sera définitivement embauchée et travaillera 25 h hebdomadaire, à l'école et à la mairie. Outre les tâches liées à la restauration scolaire, à l'assistance aux classes maternelles, aux garderies et au ménage des locaux municipaux, les employées sont également mises à disposition du centre de loisirs durant les vacances scolaires. Sandra Thomas, directrice du centre de loisirs participe à l'animation du temps péri-scolaire, garderie du soir et garderie de 12H à 13H30. En fonction de l'organisation pédagogique retenue pour la rentrée 2011 et compte tenu du nombre d'enfants en maternelle, le temps de travail d'une employée spécialisée doit être renforcé.

Nous poursuivons l'amélioration du statut des employés municipaux avec le renforcement du régime indemnitaire. De plus, 3 emplois d'été, d'une durée de 2 semaines, sont créés au bénéfice de jeunes de la commune.

Finances communales budget 2011

Budget 2011 : Section investissement

DEPENSES	en euros	RECETTES	en euros
Mairie, centre bourg, études	227 000 €	Virement du fonctionnement	111 829 €
Bâtiments	673 500 €	Fonds compensation, TVA	41 559 €
Voirie, réseaux	169 063 €	Taxe locale d'équipement	20 200 €
Matériel	17 925 €	Subventions	335 949 €
Opérations financières	41 545 €	Prêt à réaliser	619 496 €
Total Dépenses	1 129 033 €	Total Recettes	1 129 033 €

Travaux

- **Centre bourg** : la prévision comprend la réalisation de la première tranche des travaux d'aménagement pour un montant de 189 000 €. la consultation des entreprises lancée le 9 juillet permettra d'affiner et nous l'espérons, diminuer ce montant. Une enveloppe de 32 000 € est affectée à ce chapitre afin de réaliser, le cas échéant, des travaux supplémentaires. Dans ce chapitre est intégré l'achat de la licence IV, acte signé en février 2011, pour un montant de 6000 €.

- **Bâtiments** : l'enveloppe comprend la construction de la nouvelle mairie, l'achat de mobilier, la reconstruction d'un garage communal, ainsi que divers travaux de rénovation dans les bâtiments.

- **Voirie et réseaux** : Ce programme comprend des travaux de rénovation de la voirie communale, rue des Rives de l'Ousse, rue de l'Ecole, rue du Hameau, rue de la Licorne, impasse Bistarrou, rue de l'Egalité, côte du Canal, rue du Ruisseau et côte Galice, ainsi que la fin des travaux du chemin du Partet. Le levé topographique de l'impasse des Pyrénées est réalisé : nous allons proposer des aménagements, une réunion de concertation avec les habitants sera organisée cet automne.

- **Eclairage public** : les projets concernent la côte de la Fontaine, l'impasse des Sources et le chemin du Partet pour un montant de 31 000 €. les propositions émanant du syndicat départemental ont soulevé un débat au sein du conseil municipal. Compte tenu des préoccupations actuelles concernant l'environnement, la pollution lumineuse, les économies d'énergie, les dépenses prévues pour ces équipements sont apparues très conséquentes et en contradiction avec les objectifs que nous défendons à travers diverses réalisations municipales ou communautaires : construction de bâtiments publics économes en énergie, plan de désherbage et d'entretien verts moins chimique.... Néanmoins, l'éclairage public est un élément essentiel de sécurisation routière et participe également à l'amélioration du cadre de vie des habitants : il convient donc de mesurer les effets d'une politique trop restrictive concernant ces équipements. Ces dépenses seront donc réalisées avec des aménagements destinés à réduire les consommations : possibilité d'éteindre automatiquement les points lumineux dans l'impasse des Sources à compter de certaines heures durant la nuit ; mise en place des candélabres sur le chemin du Partet mais suppression provisoire des ampoules inutiles devant les espaces non bâtis. Ces dispositions pourront être étendues à l'ensemble de la commune.

- **Equipement sportif** : réfection totale du court de tennis, devis estimatif d'un montant de 50 530 € TTC, nous avons obtenu une subvention du Conseil Général et attendons une réponse de l'Etat au titre de la dotation d'équipement. La construction sera réalisée en fonction de l'attribution de la subvention de l'Etat.

Opérations Financières, chapitre qui regroupe :

- **les remboursements d'emprunt** : nous paierons en 2011, 2 annuités du prêt de 98 000 € (durée 10 ans, taux 0%) consenti par la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la cantine, soit, 19 880 €, une dernière annuité de 9718 € sur le prêt de 2002 relatif à la construction de 2 classes, une dernière annuité de 4527 € pour le prêt de 2006, couverture de la salle des fêtes, 6 565€, prêt acquisition foncière 2003, emprunt terminé en juin 2013

Le très faible endettement de la commune, nous permet de contracter les emprunts nécessaires à la réalisation de nos projets : nouvelle mairie, garage communal, aménagement centre bourg et réfection du terrain de tennis. 3 prêts seront successivement ouverts : 2 prêts relais de 2 ans, en attente du remboursement de la TVA et du versement des subventions pour un montant total de 389 700 €. Ces prêts sont contractés auprès de la Caisse d'Epargne, puis un prêt complémentaire de 230 000 € réalisé pour une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole.

Après délibération, le budget, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

Le centre bourg et le projet garage

Le centre bourg

Concilier les divers usages d'une voirie au cœur d'un village : c'est là l'objectif des travaux qui vont être réalisés cet automne.

Se promener à pied, en vélo, circuler en voiture, en bus ou en tracteur, lentement, dans un espace public fleuri, apaisé : "la vie rêvée des villes" ? Pourquoi pas ?

L'aménagement retenu résulte d'une large concertation : avec les habitants, les responsables associatifs, les riverains, le Conseil Général, Idélis, et les agriculteurs.

Le projet a ainsi été successivement revu et corrigé et nous espérons maintenant que les options retenues donneront satisfaction au plus grand nombre.

- un mini-giratoire au niveau de la rue du 8 mai 1945 afin de couper la vitesse dans la rue de la mairie,

- un trottoir permettant aux piétons de marcher en sécurité,

- quelques places de stationnement et des massifs.

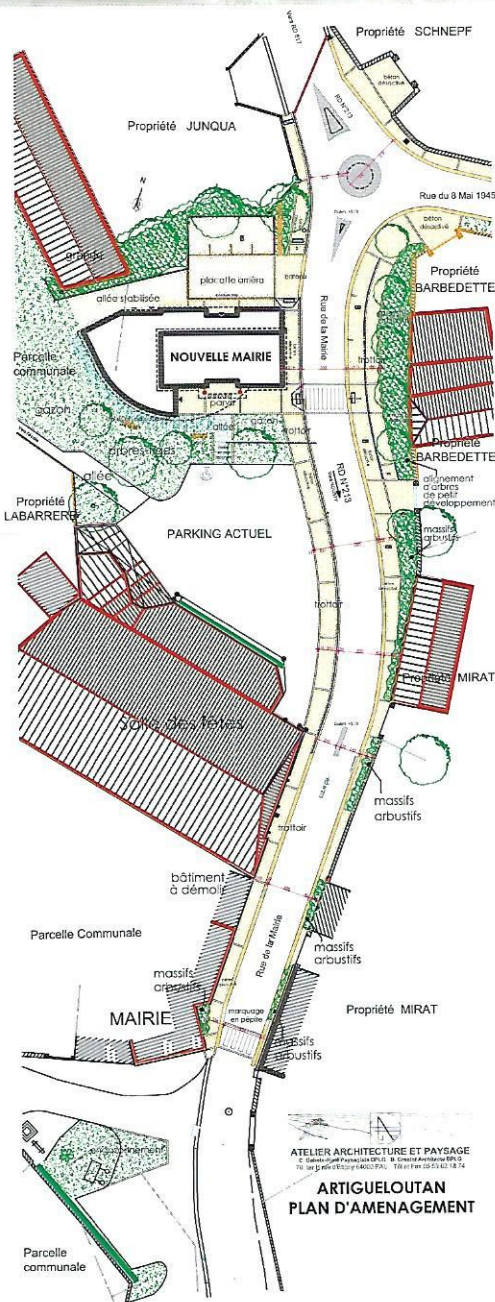
Au titre des modifications apportées afin de tenir compte des observations reçues :

- le système dit d'écluse prévu entre la mairie et la maison de Mr et Mme Mirat a été corrigé en fonction des remarques des agriculteurs. Le rétrécissement de la voie, déjà notable actuellement, sera simplement accentué par l'élargissement du trottoir ; ainsi les engins agricoles les plus larges pourront passer sans dommage, les véhicules légers pourront se croiser (très lentement...); une signalisation adéquate sera réalisée.

- L'arrêt de bus prévu du côté de la maison de Mr et Mme Barbedette a été déplacé : provisoirement, le bus continuera à stationner sur la place de la Salle des Fêtes ; dans une deuxième phase, nous aurons à réfléchir avec Idélis à un positionnement plus adapté avec réalisation d'un quai.

Cette première tranche de travaux, d'un montant estimé de 189 000 €, comprend également l'aménagement des espaces publics devant la nouvelle mairie et la démolition du local de l'agence postale, celle-ci sera accueillie dans l'actuel secrétariat de mairie.

De nombreux points noirs subsisteront en dehors de cette zone, nous en sommes bien conscients ; parmi ceux-ci, restent en suspens l'accès piéton à l'école après le carrefour des Platanes (soit entre les maisons des familles Poitrenaud et Schnepf) ainsi que la sécurisation de la rue de la mairie après le cimetière. Une réflexion est lancée d'ores et déjà entre la commune, les services du Conseil Général et Idélis.



Le projet garage communal

Afin de bénéficier de la proximité des réseaux existants, (eau, électricité, assainissement) et utiliser du terrain communal en centre bourg non destiné à de l'habitat, nous avons décidé de construire notre nouveau garage, rue de l'église.

Ce bâtiment d'une surface de 150 m², est conçu pour s'intégrer du mieux possible dans l'environnement existant. Les aménagements intérieurs répondront aux normes en vigueur concernant les conditions de travail des employés.

Après consultation de diverses entreprises, la meilleure proposition émane de la société HABIA, dont le siège social se trouve à Artigueloutan. La dépense s'élève à 64 000 € TTC.

Voirie - Sécurité Environnement

Voirie 2011

- Giratoire route de Nousty : cet aménagement pris en charge par le Conseil Général doit être réalisé cet automne. Situé au niveau de l'impasse des Sources, ce giratoire de dimension modeste est destiné à ralentir la circulation sur la route de Nousty où deux accidents liés à une vitesse excessive ont été constatés.



Impasse des Sources

Ces premiers travaux s'intègrent dans un projet d'ensemble déterminé lors de l'élaboration du PLU en 2006.



Route d'Assat

- Route d'Assat : après la réfection de la chaussée en fin d'année, le Conseil Général réalisera une signalisation au sol avec implantation de " bourrelets " centraux.

Sécurité

Les travaux de sécurisation des voies publiques, communales et départementales représentent un budget très conséquent pour les collectivités gestionnaires.

La majorité de ces dépenses seraient inutiles si les conducteurs respectaient tout simplement le code de la route, notamment la signalisation et les limitations de vitesse. Nous rappelons ainsi que la vitesse au centre bourg est limitée à 30 km et à 50 km sur toute la commune.



**SECURITE ROUTIERE
TOUS RESPONSABLES**

Environnement

Dans le droit fil de nos propositions municipales, nous avons entamé une démarche de reconnaissance et d'entretien de nos chemins ruraux. Après une période de consultation et de réflexion (réunions publiques fin 2009 et visites sur le terrain début 2010) nous avons lancé des travaux de nettoyage du terrain communal et du chemin rural dit de la Borde de Clavier

le nettoyage effectué a permis de rendre praticable ce chemin qui, de la côte du canal, mène au parking du Conseil Général (devant Occamobile).



Situé au nord de la commune, ce terrain d'une superficie de 4,5 ha est l'une de nos propriétés. Depuis 2006, ce terrain est classé en zone "NL", soit zone naturelle de loisirs. Grâce à ce classement, nous pouvons envisager d'ouvrir cette parcelle à des activités de loisirs telles que sentiers de promenade, camping, aire de pique-nique, parcours de santé....

Dans un premier temps, en l'absence de véritable projet d'aménagement, nous avons commencé à nettoyer ce terrain dans la perspective d'ouvrir un sentier de promenade.

Ces premiers travaux de débroussaillage ont été mal perçus par les membres de l'association communale de chasse, que nous n'avons pas consulté.

Le président de l'association, Bernard Carrau, nous a fait part du mécontentement des chasseurs et nous avons organisé une rencontre afin de tenter de régler au mieux nos divergences.

Les chasseurs font état d'une dégradation de l'environnement, faune et flore, qui, à cet endroit, mériteraient d'être sauvegardés et préservés de toutes nuisances.

En conséquence, nous avons demandé l'expertise du CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) afin d'obtenir un diagnostic objectif.

Les résultats seront connus cet automne et nous serons à même de déterminer quels sont les usages possibles de cette propriété communale, dans l'intérêt général de la commune.

Artigueloutan Action sociale

Le Relais Assistantes Maternelles

un service aux familles

Après une évaluation des besoins et un travail partenarial, mené depuis 2008, entre les communes concernées, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général, le relais assistantes maternelles des "Berges du Gaves" est ouvert depuis le 6 juin.



Le siège est situé à la crèche "Libellule" à Assat ; les collectivités concernées par ce service sont les communes de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, soit Artigueloutan, Bizanos, Gan, Jurançon, Idron, Lée et Sendets ainsi que les communes de la communauté Gave et Coteaux : Assat, Meillon, Aressy, Narcastet, Rontignon, Uzoz et Bosdarros.

Les missions du RAM :

- une mission d'orientation et d'information des familles et des candidats à l'agrément : recherche d'un mode d'accueil, soutien des parents dans leur fonction d'employeurs, soutien des assistantes dans leur fonction de salariées, exercice d'un rôle de médiateur.
- Une mission d'animation d'un lieu où les assistantes maternelles, les parents et les enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Une mission de contribution à la professionnalisation de l'accueil individuel : réflexion sur les pratiques, partage d'expériences, stimulation du besoin de formation.
- Une mission d'observation des conditions locales d'accueil.

La structure, dont le siège principal est à Assat, est présente également dans le reste du territoire grâce à l'implantation d'antennes délocalisées, ainsi Bizanos, Gan et Jurançon accueillent des permanences et offrent des locaux de réunion.

Le relais assistantes maternelles est géré par la Mutualité 64, financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général et les communes associées

Pour la commune d'Artigueloutan la participation s'élève pour 2011 à 1 300€.

Cette création répond à un vrai besoin et nous espérons que les familles et les assistantes maternelles en retireront le plus grand profit. Il reste maintenant à travailler sur un projet d'accueil collectif, crèche, halte garderie, complémentaire à un RAM.

Contact

Relais Assistantes Maternelles "Berges du Gave" :

Responsable : Fabienne JOLLIET

Tél. 05 59 06 66 00 - Fax : 05 59 06 65 99

Courriel : ram.bergesdugave@mutualite64.fr

Adresse postale : Relais Assistantes Maternelles "Berges du Gave",

10, Allée Saint-Exupéry - 64510 ASSAT

Centre de loisirs

Le centre de loisirs d'Artigueloutan connaît un vif succès et voit ses effectifs augmenter d'année en année : 150 familles en 2009, 182 en 2010 ont bénéficié de ce service.

L'association réalise des efforts conséquents afin de proposer aux enfants des sorties et des prestations d'activités extérieures.

L'association a proposé à l'automne dernier une vente de bulbes dont le produit a permis l'achat de tables d'activités pour l'extérieur : cette opération sera reconduite à la rentrée 2011 : merci de leur faire bon accueil !

Le travail en partenariat avec l'école d'Artigueloutan a trouvé une superbe expression à travers la fresque réalisée sous le préau de l'école : Madame le Maire et le Conseil Municipal tiennent à féliciter les enfants, les animateurs du centre de loisirs et les enseignants pour cette réalisation.



Artigueloutan Action sociale

Service de soins infirmiers à domicile

L'association de soutien à la personne âgée dépendante (ASPAD Ousse-Gabas) a sollicité tout récemment notre commune, par le biais de sa présidente Danièle Nouguez, face à la forte augmentation de demandes, 11, dont 10 positionnées sur liste d'attente pour notre commune depuis 2005, l'association sollicite le soutien des communes au projet d'extension refusé par deux fois par l'ARS (agence régionale de la santé).



Nous ne pouvons que nous inscrire dans cette volonté de développer les mesures visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

Association force de pensée

Depuis sa création en 2004, l'association Force de pensée a pour mission de développer des projets innovants pour favoriser l'accès à l'emploi. Grâce à un partenariat avec le Pôle Emploi, l'association informe régulièrement le public concerné et s'attache à créer des liens en diversifiant les contacts.

Les missions principales : accueil, orientation, conseils, affichage des offres, aide à la consultation du site internet, actualisation des situations mensuelles.

L'association organise tous les ans un Forum de l'emploi :

- cette année le forum, qui a eu lieu le 28 avril à Bizanos, s'est organisé autour du thème "projet professionnel".

De nombreuses communes participent au financement de cette association : Bizanos, Aressy, Artigueloutan, Assat, Bordes, Idron, Lée, Meillon.

Contact

Emploi Force de Pensée
8, rue de la Victoire - 64320 BIZANOS
Tél : 05 47 92 24 97
Site : <http://www.efp64.org>

Bibliothèque sonore de Pau

La Bibliothèque sonore permet aux personnes non voyantes, mal voyantes ainsi qu'aux handicapés moteurs à 80% de continuer à profiter ou découvrir les joies de la lecture par le prêt gratuit de livres enregistrés par des donneurs de voix bénévoles : les supports sont accessibles à tous, MP3, CD Audio, cassettes.

Pour vous inscrire, il faut seulement justifier de votre handicap, il n'y a ni droit d'inscription, ni cotisation ; un catalogue vous permet de faire votre choix.

Pour donner votre voix : un programme très simple vous sera fourni par la bibliothèque sonore.

Contact

Bibliothèque sonore de Pau
32, boulevard Barbanègre - 64000 PAU
Tél : 05 59 27 90 33
Courriel : 64p@advbs.fr
Permanences les mercredis et jeudis de 14h à 17h.

Hebergement intergénérationnel

"kes aquo"



C'est une alternative intéressante au regard du développement des solidarités entre générations et d'une nouvelle offre d'hébergement à destination des jeunes.

Concrètement de quoi s'agit il ?

- pour les personnes âgées : disposer d'une chambre libre et avoir envie d'accueillir un jeune afin de partager des moments de convivialité au quotidien,
- pour les jeunes, étudiants, en apprentissage, en alternance, adultes en reconversion : se loger à moindre coût, pour un temps limité et dans une ambiance chaleureuse. Une participation financière moyenne se situant entre 20 et 80 en fonction de la taille de l'hébergement et des moyens de l'étudiant.

Si vous êtes intéressés par cette perspective et pour vous aider à mener à bien ce projet, deux structures sont à consulter :

- L'Association Presse Purée et le centre social de la Pépinière mettent en relation les personnes en fonction des affinités de chacun et assurent le suivi de cet hébergement encadré par une charte et une convention garantissant les droits et devoirs de chacun.

Contact

- Association Presse Purée
2, rue des Dames de Saint Maur - 64000 PAU
Tél : 05 59 30 90 30 ou 06 72 17 92 57
Courriel : pressepuree64@orange.fr

- Centre Social La Pépinière
4-8, avenue Robert Schuman - 64000 PAU
Tél : 05 59 06 14 54 ou 05 59 92 72 00
Courriel : pepiniere-pau@pepiniere-pau.com

Retour sur images

Vie locale



Réception des nouveaux habitants



Les fêtes d'Artigueloutan



Le clown théâtre



Le 8 mai, nous avons eu l'honneur de rendre hommage aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, Isidore Lascassies, Louis Layous et Raymond Trémel. Avec l'implication des enfants de l'école et de leurs enseignants, une médaille et un diplôme de reconnaissance leur a été remis en présence de très nombreux artigueloutanais et de Jean-François Maison, conseiller général du canton.



Le repas du tennis

Nos rendez-vous de la rentrée

- **Le vide grenier du Foyer Rural** : le 4 septembre à la salle des sports ; à cette occasion, nous mettrons en vente une partie du matériel acquis après la cessation d'activité du bar des Pêcheurs. Seront ainsi proposés : une chambre froide (moteur à remplacer), une cuisinière professionnelle, une table de travail, des miroirs, des banquettes et des lots de vaisselle. Le produit de cette vente sera réparti entre les diverses associations communales. La commune a conservé tout ce qui était utile à l'équipement des salles municipales.
- **Culture à la ferme** : le vendredi 9 septembre ; en avant première de l'accueil de la transhumance, nous vous invitons à partager un spectacle inédit : une innovation sur la commune grâce au concours financier des communes de Lée, Ousse, Sendets, Artigueloutan et du Conseil Régional. Une création originale du "Théâtre des explorateurs" et de la "Dame de Pique", 2 compagnies artistiques depuis longtemps implantées dans les Pyrénées Atlantiques, sera présentée à la ferme équestre d'Anne-Flore et Georges Pouban ; ce spectacle s'inscrit dans une démarche culturelle portée par le Pays du Grand Pau. Les compagnies proposent de faire entrer le spectacle à la ferme et de permettre ainsi aux agriculteurs, aux artistes, aux techniciens du spectacle et au public de partager un moment unique. Les communes de l'est de l'agglomération ont été volontaires pour s'associer au financement de ce spectacle inédit et nous espérons un public très nombreux.
- **La route de la transhumance** : le 10 septembre à Artigueloutan ; voir détail en couverture
- **L' "espérouquère" en octobre avec les enfants de l'école** : une vraie de vraie ! les maïs poussent dans le champ derrière l'école, semés avec l'aide des agriculteurs du conseil municipal et seront récoltés le moment venu ; des haricots maïs ont été également plantés à côté de quelques graines d'arachide fournis par un artigueloutanais d'origine malienne : la mondialisation, cela est quelquefois sympathique !
- **Le Téléthon 2011** : bien des victoires ont été remportées, bien des révolutions engagées, sociales, génétiques, médicales...
Ce 25ème téléthon est aussi un tremplin pour l'avenir, il ouvre une décennie de résultats concrets pour les malades et permettra à l'AFM de relever de nouveaux défis ambitieux.
les 2 et 3 décembre, la commune d'Artigueloutan sera particulièrement mobilisée car nous avons été volontaires pour coordonner les animations des communes de notre secteur : Andoins, Nousty, Idron, Lée, Ousse et Sendets. Le programme détaillé vous sera communiqué prochainement. D'ores et déjà, il est envisagé de proposer des activités en journée ainsi que le repas à midi suivi d'un thé dansant.

Numéros utiles

Infos pratiques

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

* Ordures ménagères : le jeudi après-midi
* Tri sélectif : le mardi après-midi - 1 semaine sur 2
* Déchets verts : le mardi matin

* Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h00
* Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

* ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
* CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
* Association de soutien à la personne âgée dépendante
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
* MSA (Mutualité Sociale Agricole)
Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
* Régime général / SS - Centre multi-services Maison
de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
* Emploi - Insertion
Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

AMAP

Anne-Marie Jaureguiberry - Tél. 05 59 77 34 96

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisir à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89
- Dépôt de pain

Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

Comité des fêtes

Richard Guilhemjouan - Tél. 06 75 02 69 45
Gérald Bordenave

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Vincent Courrèges - Tél. 05 59 81 72 84
Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 47 48
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Elodie Martinez - Tél. 05 59 77 17 44
Christelle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Jacqueline CROUX - Tél. 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 05 59 81 70 67
Dominique BRUEL - Tél. 05 59 81 89 03
Garde à domicile :
Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Basket - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96
Volley - Gilles Izard - Tél. 05 59 77 32 95
Gymnastique tonic - Annie Loubet - tél. 06 69 78 34 62
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Michèle Allais - Tél. 06 24 34 69 02
Bibliothèque - Martine Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30
Informatique - Didier Artigue - Tél. 05 59 81 87 67
Clown-Théâtre - Florence Sanchez - Tél. 05 59 81 85 95
Couture/Broderie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Calligraphie/Enluminure - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

La Route de la Transhumance

www.laroutedelatranshumance.com



*Rejoignez les
sur la route,
ils seront bientôt
chez vous !!*

La route
de la
transhumance

SEPTEMBRE 2011

Pour la 11^{ème} année consécutive, la transhumance se déroulera du 4 au 25 septembre entre le Lac d'Estaing et la commune d'Allias en Gironde, soit 350 km parcourus.

L'association de la "route de la transhumance" qui comprend toutes les communes traversées a vu cette année ses efforts récompensés et reconnus : pour la première fois, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et la Communauté d'Agglomération ont accordé des subventions. Un autre motif de satisfaction pour tous ceux qui soutiennent la route de la transhumance : le fils de Stéphane Iriberry agrandit le troupeau de son père et continuera l'aventure à ses côtés.

Notre commune accueillera le berger et son troupeau le samedi 10 septembre à midi :
- nous partirons à la rencontre du berger dès 10h
- un apéritif champêtre sera offert à 11h30 devant l'école

Pour plus d'informations sur le parcours de Stéphane Iriberry : www.laroutedelatranshumance